

ANNEE 2026

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 AVRIL 2026**

Délibération n°

2026009

Date de convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 064-216401000-20260413-D_2026009-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le maire, le jeudi 9 avril 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Carole NAZABAL, Karine GASSUAN, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : M. Jean-Baptiste HALTY (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Karine MONTEILLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : M. Arnaud PAVLOVSKY.

**O.J n°1 : CONSTITUTION ET COMPOSITION DES
COMMISSIONS COMMUNALES ET ELECTION DE LEURS
MEMBRES**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales article L.2121-22 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier certaines questions soumises au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail sur la base des différentes compétences attribuées à la commune ;

CONSIDÉRANT que le maire est président de droit des commissions et qu'il peut déléguer cette présidence à un adjoint ;

Après en avoir délibéré, décide

- De fixer à 5 le nombre de commissions communales pour la durée du mandat ;
- De fixer à 2 le nombre de sous-commissions déléguées ;
- De limiter à 8 le nombre de conseillers municipaux siégeant au sein des commissions ;
- De constituer les commissions et sous-commissions de travail de la façon suivante :

1. Commission Urbanisme et Aménagement du territoire

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à l'urbanisme et au développement territorial

Composition : M. Philippe ENSALES, M. Jean-Baptiste HALTY, Mme Guénael LE CAM, Mme Valérie ETCHART, M. Christian GARRIGUES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Mme Fabienne ROMATET-GOOS.

➤ Elus à l'Unanimité

En complément de la commission Urbanisme, il est proposé la constitution d'une sous-commission déléguée à la gestion des risques, composées des élus suivants :

Mme Guénael LE CAM, M. Jean-Baptiste HALTY, M. Christian GARRIGUES, Mme Karine GASSUAN, M. Olivier PEREZ, M. Christian PERNOT.

➤ Elus à l'Unanimité

2. Commission Communication et transition écologique

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à la communication (gestion des différents supports), à l'environnement et au cadre de vie.

Composition : Mme Fleur BEYRIS, M. François PERROY, Mme Karine GASSUAN, Mme Sophie ANDRAULT.

En complément de la commission Communication, il est proposé la constitution d'une sous-commission déléguée à la vie associative, à l'animation, au sport et à la culture : lien avec les associations du village, organisation de manifestations municipales et soutien à la langue et à la culture basque. Elle sera composée des élus suivants :

Mme Marie GRABET DIT BOUCHET, M. Bernard COMBES, Mme Karine GASSUAN, Mme Nathalie HARAN, Mme Sophie ANDRAULT.

➤ Elus à l'Unanimité

3. Commission Affaires Sociales

Cette commission aura notamment en charge les questions liées à la petite enfance, au monde scolaire et périscolaire, à la restauration scolaire, centre de loisirs et local jeune, au lien social, aux demandes d'aides et au 3^{ème} âge.

Composition : Mme Emmanuelle DALLET, Mme Nathalie HARAN, M. Lucas MIRAMONT, Mme Carole NAZABAL, Mme Karine MONTEILLET, Mme Marie GRABET DIT BOUCHET, Mme Sophie ANDRAULT.

➤ Elus à l'Unanimité

4. Commission Travaux

Cette commission aura notamment en charge les questions liées aux travaux d'investissements, aux travaux d'entretien généraux : bâtiments, voirie, réseaux et espaces verts...

Composition : M. Frédéric ETCHEGARAY, M. Bernard COMBES, Mme Guénael LE CAM, M. Philippe ENSALES, M. Jean-Baptiste HALTY, M. Arnaud PAVLOVSKY, Mme Valérie ETCHART, M. Christian PERNOT.

➤ Elus à l'Unanimité

5. Commission Finances


Cette commission aura notamment en charge les questions liées aux budgets, au développement économique, à la prospective financière.

Composition : M. Yannick BASSIER, M. Lucas MIRAMONT, M. Bernard COMBES, Mme Guénael LE CAM, Mme Valérie ETCHART, M. Michel VARNIER.

➤ Elus à l'Unanimité

Fait à Bassussarry, le 13 avril 2026,

Le Maire,
Yannick BASSIER



A red circular official stamp of the Municipality of Bassussarry, France (R.F. 64200). The stamp features the text 'MAIRIE DE BASSUSSARRY' around the top edge and 'R.F. 64200' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le



ID : 064-216401000-20260413-D_2026009-DE